

# EPE News Episode 13 : Un EPE sous cohabitation ?

26 juin 2024

**Il est indispensable de resituer le projet actuel d'EPE dans le contexte politique national. Selon les résultats des législatives, un EPE pourrait être un legs particulièrement empoisonné pour la communauté universitaire de Lyon 1. Garder les protections statutaires et démocratiques de l'ensemble du Code de l'Éducation constitue un enjeu décisif dans ce contexte dangereux.**

Breaking news : Après avoir reporté le vote décisif des statuts de fin juin à fin juillet, **la présidence a annoncé ce 25 juin à une séance de travail du CA un report presque certain à septembre.** Alors que la présidence avait toujours mis en avant l'urgence d'une décision avant l'été, ce report est sans aucun doute contraint par la situation gouvernementale du pays.

Hormis la victoire du nouveau Front Populaire aux élections législatives des 30 juin et 07 juillet, les 2 autres hypothèses sont extrêmement préoccupantes.

**Cas 1 : L'extrême-droite prend le pouvoir.** Quelles seraient les conséquences pour l'Université et l'Éducation Nationale ? Premier constat : le RN reste très flou sur l'ESR, qu'il ne cesse pourtant de stigmatiser et voudra mettre au pas. Car ce parti, par le bouche de son "Monsieur éducation" (le député Roger Chudeau), promet une "reprise en main du contenu et des modalités des enseignements" et "un accroissement du pouvoir de contrôle" sur les enseignants, avec une "obligation de signalement des cas problématiques sous peine de sanctions à l'encontre des encadrants". Il souhaite supprimer les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), accusés de "diffuser une idéologie délétère" (source : « ["Du flicage permanent" : l'inquiétant projet du RN pour l'éducation nationale](#) »). Une certitude : la discrimination et la préférence nationale vont frapper le personnel et les étudiant·es (ex.: "aides sociales réservées aux étudiants français", Alexis Jolly, Député RN).

**Cas 2 : Emmanuel Macron** réussit son coup de poker funeste et **retrouve une majorité.** Son projet ultra-libéral est très clair avec son « **Acte 2 de l'autonomie des universités** » (annoncé en décembre 2023 et [dévoilé en mai 2024](#)). Au menu, toujours plus de pouvoir et d'arbitraire pour une direction verticale et autoritaire à l'échelle de l'établissement : « Offrir la possibilité aux EPSCP\*, sous réserve du respect d'un cadre juridique national "minimum" (comme cela est le cas pour les EPE), d'adopter des statuts à façon, et de modeler leur gouvernance », « Déconcentrer la gestion RH des personnels BIATSS », « Rénover les procédures de recrutement des ITRF en s'inspirant de la fonction publique territoriale », « Alléger les modalités d'affectation des personnels des filières AENES et BIB », « Permettre le recrutement de MCF sans qualification par le CNU », « Faciliter la modulation des services enseignants-chercheurs et lever la référence aux 192 h », « Déconcentrer la gestion des ESAS pendant la durée de leur affectation ; lever la référence aux 384 h »...

**Sur le fond, ce programme libéral et la casse du service public de l'ESR de Macron sont tout à fait compatibles avec le programme de l'extrême droite.**

**Dans tous les cas, l'autoritarisme intrinsèque du projet d'EPE porté par la présidence de Lyon 1 facilitera l'application locale de politiques réactionnaires et liberticides.** Est-ce cela que l'on souhaite pour notre établissement ?

À l'heure où l'extrême droite est aux portes du pouvoir, que le monde universitaire devrait tout mettre en œuvre pour l'éviter, maintenir un projet d'EPE autant contesté et contestable est donc extrêmement périlleux. **Est-ce que l'on veut un projet autoritaire et centralisé**, aussi bien dans la façon dont il est mené que dans la composition et l'organisation de la future direction de l'établissement aux pouvoirs toujours plus renforcés ? Au contraire, **garder les protections statutaires et démocratiques de l'ensemble du Code de l'Éducation constitue un enjeu décisif dans ce contexte dangereux.**

**Nous appelons donc solennellement la présidence de l'Université à retirer immédiatement son projet d'EPE.**

Et les 30 juin et 7 juillet, votons pour des propositions de progrès social. Faisons front populaire !

Les organisations syndicales CGT et SUD de l'UCBL Lyon 1

PS 1 : La décision d'arrêter le projet d'EPE pourrait s'inspirer de l'arrêt du [projet décrié \(et comportant des similitudes édifiantes\) de fusion de France TV, Radio France et de l'INA.](#)

PS 2 : Nous nous répétons, mais n'oublions jamais qu'au CA du 7 juin, le président **n'a pas obtenu la majorité absolue** nécessaire à la validation des statuts du futur établissement expérimental. Et s'il a obtenu une majorité relative des 28 membres en exercice, c'est uniquement grâce aux voix des 5 membres extérieurs désignés par la majorité présidentielle en 2020. Le projet n'est donc **ni acté, ni adopté.** Enfin, l'approbation du DOS a été en réalité **minoritaire parmi les membres élu-es du CA** : 9 pour, 11 contre.

\* [EPSCP](#) : *Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, comprenant les universités, les grands établissements, les ENS, les écoles centrales...*

---

**Votre collègue de travail ne reçoit pas les messages d'informations syndicales, proposez lui de s'abonner via le lien**

**[https://listes.univ-lyon1.fr/sympa/subscribe/informations.syndicales?previous\\_action=info](https://listes.univ-lyon1.fr/sympa/subscribe/informations.syndicales?previous_action=info)**

*De nombreux et nombreuses collègues, arrivé-es à l'université ces dernières années n'ont jamais été inscrit-es sur la liste d'informations syndicales **contrairement à l'engagement réglementaire du président de l'université** (voir [article 2 de l'arrêté du 16 mars 2018](#)). Malgré nos demandes répétées auprès de la présidence, cette situation n'a jamais été corrigée !*